



CHARLEMAGNE

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 27 novembre 2024 à 16h45, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Identification du site concerné :
350 rue Notre-Dame, lot 1 949 563, zone R-15

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sur 2 niveaux à une distance de 1.52 mètre de la limite de propriété limitrophe avec le lot 1 948 765 (342 rue Notre-Dame). La grille des spécifications de la zone R-15 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit une marge minimale de recul latérale de 2 mètres pour un bâtiment résidentiel bifamilial.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance extraordinaire.

Donné à Charlemagne
ce 12 novembre 2024

Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 12 novembre 2024, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 12 novembre 2024.

Donné à Charlemagne
ce 12 novembre 2024

Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière